

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MEAUX - 7701 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 20/09/2024 - 13674 - 2008 B 01749 - 508 376 084 - VIX PARTICIPATIONS

245 13674

REÇU LE
1^{er} SEP. 2024
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX

S.A.S. VIX PARTICIPATIONS

5 ALLEE DECHANTELOUP

77600 CONCHES-SUR-GONDOIRE

Promotion immobilière de logem

COMPTES ANNUELS

31/12/2023

*Certifié conforme
à l'original
Vix Figeay*

REÇU LE
1^{er} SEP. 2024
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX
N° de Répertoire



EXPERTISE COMPTABLE

32 RUE PIERRE BROSOLETTTE

76600 LE HAVRE

02.32.74.91.70

soregor@tgs-france.fr

www.tgs-france.fr

g

Sommaire

COMPTES ANNUELS	1
<i>Attestation de présentation des comptes</i>	2
<i>Bilan Actif</i>	3
<i>Bilan Passif</i>	4
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	5
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	6
DETAIL DES COMPTES ANNUELS	7
<i>Détail de l'Actif</i>	8
<i>Détail du Passif</i>	9
<i>Détail du Compte de Résultat</i>	10
ANNEXE	12
<i>Filiales et participations 1</i>	14
<i>Tableau des filiales et participations 1</i>	15
DOCUMENTS DE GESTION	16
<i>Soldes Intermédiaires de Gestion</i>	17
<i>Détail des Soldes Intermédiaires (Activité mixte)</i>	18
LIASSE FISCALE	20
<i>BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés</i>	21
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés</i>	22
<i>BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés</i>	23
<i>BIC-RN 2050 - Bilan Actif</i>	24
<i>BIC-RN 2051 - Bilan Passif</i>	25
<i>BIC-RN 2052 - Compte de résultat</i>	26
<i>BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite</i>	27
<i>BIC-RN 2054 - Immobilisations</i>	28
<i>BIC-RN 2054 bis - Ecart de réévaluation</i>	29

Sommaire

<i>BIC-RN 2055 - Amortissements</i>	30
<i>BIC-RN 2056 - Provisions</i>	31
<i>BIC-RN 2057 - Créances et Dettes</i>	32
<i>BIC-RN 2058A - Résultat fiscal</i>	33
<i>BIC-RN 2058B - Suivi des déficits</i>	34
<i>BIC-RN 2058C - Renseignements divers</i>	35
<i>BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values</i>	36
<i>BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values</i>	37
<i>BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values</i>	38
<i>BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT</i>	39
<i>BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée</i>	40
<i>BIC-RN 2059F - Composition du capital social /1</i>	41
<i>BIC-RN 2059G - Filiales et participations /1</i>	42

COMPTES ANNUELS

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **S.A.S. VIX PARTICIPATIONS** relatifs à l'exercice du **01/01/2023** au **31/12/2023**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	373 774	euros
Chiffre d'affaires :	5 140	euros
Résultat net comptable :	8 863	euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à LE HAVRE
Le 10/05/2024

Signature

Salim KHELFI
Expert-Comptable

Bilan Actif

		31/12/2023		31/12/2022	
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	
	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	31 900,00		31 900,00	31 850,00
Créances rattachées à des participations	226 854,34		226 854,34	105 996,13	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (II)	258 754,34		258 754,34	137 846,13
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	3 000,00		3 000,00	3 000,00
	Autres créances	2 105,76		2 105,76	35 180,00
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	75 000,00		75 000,00	50 000,00
	DISPONIBILITES	34 914,08		34 914,08	138 465,37
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	115 019,84		115 019,84	226 645,37
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	373 774,18		373 774,18	364 491,50
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont immobilisations financières à moins d'un an			226 854,34	105 996,13
	(3) dont créances à plus d'un an				

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	1 000,00	1 000,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	100,00	100,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées	360 076,27	288 048,04
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	8 862,67	72 028,23
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	370 038,94	381 176,27
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 899,64	62,23
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 335,60	1 800,00	
Dettes fiscales et sociales	500,00	1 453,00	
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance (1)			
	Total des dettes	3 735,24	3 315,23
Ecarts de conversion passif			
	TOTAL PASSIF	373 774,18	384 491,50
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	8 862,67	72 028,23
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	3 735,24	3 315,23	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2023	31/12/2022
		12 mois	12 mois
		France	Hors France
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue (Biens)		
	Production vendue (Services et Travaux)	5 140,00	23 670,00
	Montant net du chiffre d'affaires	5 140,00	23 670,00
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation		
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		
	Autres produits	450,72	0,57
		Total des produits d'exploitation (1)	5 590,72
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	5 376,98	5 755,62
	Impôts, taxes et versements assimilés	646,00	640,00
	Salaires et traitements		
	Charges sociales du personnel		
	Cotisations personnelles de l'exploitant		
	Dotations aux amortissements :		
	- sur immobilisations		
	- charges d'exploitation à répartir		
	Dotations aux dépréciations :		
	- sur immobilisations		
	- sur actif circulant		
Dotations aux provisions			
Autres charges	1,00	0,27	
	Total des charges d'exploitation (2)	6 023,98	6 395,89
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(433,26)	17 274,68

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		(433,26)	17 274,68
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée	5 468,59	66 636,03
	Perte supportée ou bénéfice transféré	1 771,33	7 051,52
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	5 324,71	
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 681,96	438,04
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	9 006,67	438,04
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER	9 006,67	438,04
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	12 270,67	77 297,23
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	50,00	400,00
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	50,00	400,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	50,00	400,00
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	50,00	400,00
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		
	PARTICIPATION DES SALAIRES		
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	3 408,00	5 269,00
	TOTAL DES PRODUITS	20 115,98	91 144,64
	TOTAL DES CHARGES	11 253,31	19 116,41
	RESULTAT DE L'EXERCICE	8 862,67	72 028,23

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

13 197,48

DETAIL DES COMPTES ANNUELS

Détail de l'Actif

	01/01/2023	12,00	01/01/2022	12,00		
	31/12/2023	mois	31/12/2022	mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	258 754,34	69,23	137 846,13	37,82	120 908,21	87,71
Autres participations	31 900,00	8,53	31 850,00	8,74	50,00	0,16
26180900 PARTICIP. SCCV ME TIGERY 5%	50,00	0,01	50,00	0,01		
26181200 PARTICIP. SCI FONCIERE 5% 50P			50,00	0,01	(50,00)	-100,00
26181500 PARTICIP. SCI 2 AVC 25%	250,00	0,07	250,00	0,07		
26181600 PARTICIP. SCI LES 4 AS - 25%	30 000,00	8,03	30 000,00	8,23		
26181800 PARTICIP. SCI G3L 5%	50,00	0,01	50,00	0,01		
26182000 PARTICIP. SCI ACE OF SPADES 95%	950,00	0,25	950,00	0,26		
26182100 PARTICIP. SCI 2CV 25%	250,00	0,07	250,00	0,07		
26182200 PARTICIP. SAS VIGIL CONSEIL 25%	250,00	0,07	250,00	0,07		
26182300 PARTICIP. SCI ACE OF CLUBS 10%	100,00	0,03			100,00	
Créances rattachées à des participations	226 854,34	60,69	105 996,13	29,08	120 858,21	114,02
26710900 CREANCES PARTICIP. SCCV TIGERY	455,25	0,12	671,74	0,18	(216,49)	-32,23
26711200 CREANCES PARTICIP FONCIERE I/E			6 787,07	1,86	(6 787,07)	-100,00
26711500 CREANCES PARTICIP 2AVC	88 202,89	23,60	88 202,89	24,20		
26711800 CREANCES PARTICIP. SCI G3L	6 783,30	1,81	6 637,02	1,82	146,28	2,20
26712000 CREANCES PARTICIP. SCI ACE OF SPADES	9 092,77	2,43	3 624,18	0,99	5 468,59	150,89
26712100 CREANCES PARTICIP. SCI SCI 2 CV			11,00		(11,00)	-100,00
26712220 CREANCES PARTICIP. SAS VIGIL CONSEIL	62,23	0,02	62,23	0,02		
26712300 CREANCES PARTICIP. SCI ACE OF CLUBS	120 000,00	32,10			120 000,00	
26880000 INTERETS COURUS	2 257,90	0,60			2 257,90	
TOTAL III - Actif Circulant NET	115 019,84	30,77	226 645,37	62,18	(111 625,53)	-49,25
Créances clients et comptes rattachés	3 000,00	0,80	3 000,00	0,82		
041D 10000 CLIENTS	3 000,00	0,80	3 000,00	0,82		
Autres créances	2 105,76	0,56	35 180,00	9,65	(33 074,24)	-94,01
44400000 ETAT IMPOT/BENEFICES	1 860,00	0,50	34 880,00	9,57	(33 020,00)	-94,67
44566000 TVA SUR B ET S	244,76	0,07			244,76	
44567000 CREDIT TVA A REPORTER	1,00				1,00	
44586000 TVA S/FACT NON PARVENUES			300,00	0,08	(300,00)	-100,00
Valeurs mobilières de placement	75 000,00	20,07	50 000,00	13,72	25 000,00	50,00
50800000 DAT CREDIT AGRICOLE	75 000,00	20,07	50 000,00	13,72	25 000,00	50,00
Disponibilités	34 914,08	9,34	138 465,37	37,99	(103 551,29)	-74,78
51210100 CREDIT AGRICOLE	34 414,08	9,21	138 243,15	37,93	(103 829,07)	-75,11
51980000 INTERETS COURUS A RECEVOIR	500,00	0,13	222,22	0,06	277,78	125,00
TOTAL DU BILAN ACTIF	373 774,18	100,00	364 491,50	100,00	9 282,68	2,55

Détail du Passif

	01/01/2023 31/12/2023	12,00 mois	01/01/2022 31/12/2022	12,00 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	370 038,94	99,00	361 176,27	99,09	8 862,67	2,45
Capital Social ou Individuel	1 000,00	0,27	1 000,00	0,27		
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERS	1 000,00	0,27	1 000,00	0,27		
Réserve légale	100,00	0,03	100,00	0,03		
10611000 RESERVE LEGALE	100,00	0,03	100,00	0,03		
Autres réserves	360 076,27	96,34	288 048,04	79,03	72 028,23	25,01
10680000 AUTRES RESERVES	360 076,27	96,34	288 048,04	79,03	72 028,23	25,01
Résultat de l'exercice	8 862,67	2,37	72 028,23	19,76	(63 165,56)	-87,70
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	373 524,18	1,00	331 523,00	0,91	420,01	12,67
Emprunts et dettes financières divers	1 899,64	0,51	62,23	0,02	1 837,41	N/S
17112100 DETTES PARTICIPAT. SCI 2CV	1 543,84	0,41			1 543,84	
45510000 C/C MR VIX GREGORY	355,80	0,10	62,23	0,02	293,57	471,75
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 335,60	0,36	1 800,00	0,49	(464,40)	-25,80
040C 10000 FOURNISSEURS	1 335,60	0,36			1 335,60	
40810000 FRS FACT NON PARVENUES			1 800,00	0,49	(1 800,00)	-100,00
Dettes fiscales et sociales	500,00	0,13	1 453,00	0,40	(953,00)	-65,59
44551000 TVA A DECAISSER			953,00	0,26	(953,00)	-100,00
44571000 TVA / VENTES 20 %	500,00	0,13	500,00	0,14		
TOTAL DU BILAN PASSIF	373 774,18	100,00	364 491,50	100,00	9 282,68	2,55

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2023 31/12/2023	12,00 mois	01/01/2022 31/12/2022	12,00 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	5 590,72	108,77	23 670,57	100,00	(18 079,85)	-76,38
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux	5 140,00	100,00	23 670,00	100,00	(18 530,00)	-78,28
Production vendue Services FRANCE	5 140,00	100,00	23 670,00	100,00	(18 530,00)	-78,28
70600000 HONORAIRES			18 750,00	79,21	(18 750,00)	-100,00
70610000 REM. MANDAT GESTION LES 4 AS	2 500,00	48,64	2 500,00	10,56		
70670630 PRESTATIONS MENAGE	2 640,00	51,36	2 420,00	10,22	220,00	9,09
Montant net du chiffre d'affaires	5 140,00	100,00	23 670,00	100,00	(18 530,00)	-78,28
Autres produits d'exploitation	450,72	8,77	0,57		450,15	N/S
75800000 PRO DIVERS GESTION COURANTE	450,72	8,77	0,57		450,15	N/S
Total des charges d'exploitation	6 023,98	117,20	6 395,89	27,02	(371,91)	-5,81
Autres achats et charges externes	5 376,98	104,61	5 755,62	24,32	(378,64)	-6,58
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	3 600,00	70,04	3 600,00	15,21		
62260000 HONORAIRES	1 113,00	21,65	1 430,00	6,04	(317,00)	-22,17
62270000 FRAIS ACTES CONTENTIEUX	44,69	0,87	42,86	0,18	1,83	4,27
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	38,90	0,76	118,48	0,50	(79,58)	-67,17
62560000 FRAIS RESTAURATION	66,87	1,30			66,87	
62610000 FRAIS DE TELEPHONE	182,89	3,56	159,96	0,68	22,93	14,33
62700000 SERVICES BANCAIRES	330,63	6,43	404,32	1,71	(73,69)	-18,23
Impôts, taxes et versements assimilés	646,00	12,57	640,00	2,70	6,00	0,94
63511000 CONTRIBUTION FONCIERE	646,00	12,57	615,00	2,60	31,00	5,04
63540000 DROIT ENREGIST TIMBRES			25,00	0,11	(25,00)	-100,00
Autres charges de gestion courante	1,00	0,02	0,27		0,73	270,37
65800000 CHAR DIV - GESTION COURANTE	1,00	0,02	0,27		0,73	270,37
Résultat d'exploitation	(433,26)	-8,43	17 274,88	72,98	(17 707,94)	-102,51
Bénéfice attribué ou perte transférée	5 468,59	106,39	66 636,03	281,52	(61 167,44)	-91,79
75511200 QUOTE PART BENEFICE SCI FONCIERE			36 251,52	153,15	(36 251,52)	-100,00
75511500 QUOTE-PART RESULTAT SCI ACE OF SP	5 468,59	106,39			5 468,59	
75511700 QUOTE PART BENEFICE ACE OF SPADES			3 764,60	15,90	(3 764,60)	-100,00
75511900 QUOTE PART BENEFICE G2B Chessy			26 619,91	112,46	(26 619,91)	-100,00
Perte supportée ou bénéfice transféré	1 771,33	34,46	7 051,52	29,79	(5 280,19)	-74,88
65510900 QUOTE PART PERTE TIGERY	216,49	4,21	187,52	0,79	28,97	15,45
65512100 QUOTE-PART PERTE SCI 2CV	1 554,84	30,25	6 864,00	29,00	(5 309,16)	-77,35
Total des produits financiers	9 006,67	175,23	438,04	1,85	8 568,63	N/S
Produits financiers de participations	5 324,71	103,59			5 324,71	
76101600 DIVIDENDES SCI LES 4 AS	5 000,00	97,28			5 000,00	
76111200 RESULTAT SCI FONCIERE IV E	324,71	6,32			324,71	
Autres Intérêts et produits assimilés	3 681,96	71,83	438,04	1,85	3 243,92	740,55

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2023 31/12/2023	12,00 mois	01/01/2022 31/12/2022	12,00 mois	Variations	%
76411800 INTERETS PARTICIPATION SCI G3L	523,07	10,18	76,11	0,32	446,96	587,26
76412300 INTERETS PARTICIPATION AOC	1 881,11	36,60			1 881,11	
76800000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	1 277,78	24,86	361,93	1,53	915,85	253,05
Total des charges financières						
Résultat financier	9 006,67	175,23	438,04	1,85	8 568,63	N/S
Résultat courant avant Impôts	12 270,67	238,73	77 297,23	326,56	(65 026,56)	-84,13
Total des produits exceptionnels	50,00	0,97	400,00	1,69	(350,00)	-87,50
Produits exceptionnels sur opérations en capital	50,00	0,97	400,00	1,69	(350,00)	-87,50
77560000 PROD CESS ELE ACT IMMO FINANCI	50,00	0,97	400,00	1,69	(350,00)	-87,50
Total des charges exceptionnelles	50,00	0,97	400,00	1,69	(350,00)	-87,50
Charges exceptionnelles sur opération en capital	50,00	0,97	400,00	1,69	(350,00)	-87,50
67560000 VAL.ELEM.CEDES IMMO.FINANCIER	50,00	0,97	400,00	1,69	(350,00)	-87,50
Résultat exceptionnel						
Impôts sur les bénéfices	3 408,00	66,30	5 269,00	22,26	(1 861,00)	-35,32
69500000 IMPOTS S/ BENEFICES	3 408,00	66,30	5 269,00	22,26	(1 861,00)	-35,32
Résultat de l'exercice	8 862,67	172,43	72 028,23	304,30	(63 165,56)	-87,70

Annexe

◆ INTRODUCTION

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 373 774 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 20 116 euros** et un total **charges de 11 253 euros**,dégageant ainsi un **résultat de 8 863 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les notes ou les tableaux ci-après font partie des comptes annuels

◆ RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en respectant les principes généraux suivants :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité
- Régularité, sincérité
- Prudence
- Permanence des méthodes

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la méthode des coûts historiques.

Les modes et méthodes d'évaluations spécifiques à divers postes des comptes annuels sont décrits ci-après

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au Plan comptable général homologué par l'arrêté du 26 décembre 2016

Valeurs Immobilisées

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et selon les options figurant sous le tableau « Etat de l'actif immobilisé ». Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement économique a été calculé selon les modalités spécifiées pour chacune des catégories sous le tableau « Etat des amortissements ».

En cas d'utilisation de mode ou durée différent sur le plan fiscal, le complément de dotations est porté en amortissement dérogatoire.

Les éléments de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice

Annexe

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères ont été converties et comptabilisées sur la base du dernier cours du change précédant la date de clôture de l'exercice.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Filiales et participations

	31/12/2023	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
SCI ACE OF SPADES		7 341,72	95,00	6 341,72
2. Participations (10 à 50 %)				
SCI LES 4 AS		153 940,04	25,00	
SCI 2CV		29 296,19	25,00	28 296,19
SCI 2AVC		(4 767,25)	25,00	56 457,81
SAS VIGIL CONSEIL		4 432,35	25,00	3 432,35
SCI ACE OF CLUBS		(79 994,28)	10,00	(80 994,28)
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

Filiales et participations

1
1

31/12/2023	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SCI ACE OF SPADES	1 000,00	7 341,72	95,00	950,00	950,00

2. Participations (10 à 50 %)					
SCI LES 4 AS	120 000,00	153 940,04	25,00	30 000,00	30 000,00
SCI 2CV	1 000,00	29 296,19	25,00	250,00	250,00
SCI 2AVC	1 000,00	(4 767,25)	25,00	250,00	250,00
SAS VIGIL CONSEIL	1 000,00	4 432,35	25,00	250,00	250,00
SCI ACE OF CLUBS	1 000,00	(79 994,28)	10,00	100,00	100,00

1. Filiales (Plus de 50 %)	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
SCI ACE OF SPADES	9 092,77		20 525,57	6 341,72	

2. Participations (10 à 50 %)					
SCI LES 4 AS			101 404,26		5 000,00
SCI 2CV			81 557,00	28 296,19	
SCI 2AVC	88 202,89		245 272,40	56 457,81	
SAS VIGIL CONSEIL	62,23		8 000,00	3 432,35	
SCI ACE OF CLUBS	120 000,00			(80 994,28)	

B. Renseignements globaux	Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A	
	françaises	étrangères	françaises	étrangères
Capital				
Capitaux propres				
Quote part détenue en pourcentage				
Valeur comptable des titres détenus - Brute				
Valeur comptable des titres détenus - Nette				
Prêts et avances consentis				
Montant des cautions et avals				
Chiffre d'affaires				
Résultat du dernier exercice clos				
Dividendes encaissés				

DOCUMENTS DE GESTION

Soldes Intermédiaires de Gestion

	01/01/2023 31/12/2023	12,00 mois	01/01/2022 31/12/2022	12,00 mois	Ecart	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	5 140,00	100,00	23 670,00	100,00	(18 530,00)	-78,28
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE (a)						
Production vendue	5 140,00	100,00	23 670,00	100,00	(18 530,00)	-78,28
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	5 140,00	100,00	23 670,00	100,00	(18 530,00)	-78,28
- Achats stockés approvisionnement						
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance directe						
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	5 140,00	100,00	23 670,00	100,00	(18 530,00)	-78,28
MARGES (Commerciale + Production)	5 140,00	100,00	23 670,00	100,00	(18 530,00)	-78,28
- Achats non stockés (c)						
- Autres charges externes (c)	5 376,98	104,61	5 755,62	24,32	(378,64)	-6,58
CONSUMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	5 376,98	104,61	5 755,62	24,32	(378,64)	-6,58
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)	(236,98)	-4,61	17 914,38	75,68	(18 151,36)	-101,32
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes sur rémunérations						
- Autres impôts et taxes	646,00	12,57	640,00	2,70	6,00	0,94
- Salaires et traitements						
- Charges sociales						
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	(882,98)	-17,18	17 274,38	72,98	(18 157,36)	-105,11
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Autres produits d'exploitation	450,72	8,77	0,57		450,15	N/S
+ Transfert de charges d'exploitation						
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions						
- Autres charges de gestion courante	1,00	0,02	0,27		0,73	270,37
RÉSULTAT EXPLOITATION	(433,26)	-8,43	17 274,68	72,98	(17 707,94)	-102,51
Bénéfice-perte sur opérations en commun	3 697,26	71,93	59 584,51	251,73	(55 887,25)	-93,79
+ Produits financiers	9 006,67	175,23	438,04	1,85	8 568,63	N/S
- Charges financières						
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	12 270,67	238,73	77 297,23	326,56	(65 026,56)	-84,13
Produits exceptionnels	50,00	0,97	400,00	1,69	(350,00)	-87,50
- Charges exceptionnelles	50,00	0,97	400,00	1,69	(350,00)	-87,50
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL						
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices	3 408,00	66,30	5 269,00	22,26	(1 861,00)	-35,32
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	8 862,67	172,43 _n	72 028,23	304,30	(63 165,56)	-87,70

Détail des Soldes Intermédiaires (Activité mixte)

	01/01/2023 31/12/2023	12,00 mois	01/01/2022 31/12/2022	12,00 mois	Variations	%
Montant net du chiffre d'affaires	5 140,00	100,00	23 670,00	100,00	(18 530,00)	-78,28
Marge commerciale						
Production vendue	5 140,00	100,00	23 670,00	100,00	(18 530,00)	-78,28
HONORAIRES			18 750,00	79,21	(18 750,00)	-100,0
REM. MANDAT GESTION LES 4 AS	2 500,00	48,64	2 500,00	10,56		
PRESTATIONS MENAGE	2 640,00	51,36	2 420,00	10,22	220,00	9,09
Production de l'exercice	5 140,00	100,00	23 670,00	100,00	(18 530,00)	-78,28
Marge brute de production	5 140,00	100,00	23 670,00	100,00	(18 530,00)	-78,28
MARGES (Commerciale + Production)	5 140,00	100,00	23 670,00	100,00	(18 530,00)	-78,28
Autres charges externes	5 376,98	104,61	5 755,62	24,32	(378,64)	-6,58
LOCATIONS IMMOBILIERES	3 600,00	70,04	3 600,00	15,21		
HONORAIRES	1 113,00	21,65	1 430,00	6,04	(317,00)	-22,17
FRAIS ACTES CONTENTIEUX	44,69	0,87	42,86	0,18	1,83	4,27
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	38,90	0,76	118,48	0,50	(79,58)	-67,17
FRAIS RESTAURATION	66,87	1,30			66,87	
FRAIS DE TELEPHONE	182,89	3,56	159,96	0,68	22,93	14,33
SERVICES BANCAIRES	330,63	6,43	404,32	1,71	(73,69)	-18,23
Valeur ajoutée produite	(236,98)	-4,61	17 914,38	75,68	(18 151,36)	-101,3
Impôts, taxes & versements assimilés autres	646,00	12,57	640,00	2,70	6,00	0,94
CONTRIBUTION FONCIERE	646,00	12,57	615,00	2,60	31,00	5,04
DROIT ENREGIST TIMBRES			25,00	0,11	(25,00)	-100,0
Excédent brut d'exploitation	(882,98)	-17,18	17 274,38	72,98	(18 157,36)	-105,1
Autres produits d'exploitation	450,72	8,77	0,57		450,15	N/S
PRO DIVERS GESTION COURANTE	450,72	8,77	0,57		450,15	N/S
Autres charges de gestion courante	1,00	0,02	0,27		0,73	270,37
CHAR DIV-GESTION COURANTE	1,00	0,02	0,27		0,73	270,37
Résultat d'exploitation	(433,26)	-8,43	17 274,68	72,98	(17 707,94)	-102,5
Bénéfice-perte sur opérations en commun	3 697,26	71,93	59 584,51	251,73	(55 887,25)	-93,79
QUOTE PART BENEFICE SCI FONCIERE			36 251,52	153,15	(36 251,52)	-100,0
QUOTE-PART RESULTAT SCI ACE OF SPADES	5 468,59	106,39			5 468,59	
QUOTE PART BENEFICE ACE OF SPADES			3 764,60	15,90	(3 764,60)	-100,0
QUOTE PART BENEFICE G2B Chessy			26 619,91	112,46	(26 619,91)	-100,0
QUOTE PART PERTE TIGERY	216,49	4,21	187,52	0,79	28,97	15,45
QUOTE-PART PERTE SCI 2CV	1 554,84	30,25	6 864,00	29,00	(5 309,16)	-77,35
PRODUITS FINANCIERS	9 006,67	175,23	438,04	1,85	8 568,63	N/S
DIVIDENDES SCI LES 4 AS	5 000,00	97,28			5 000,00	
RESULTAT SCI FONCIERE IVE	324,71	6,32			324,71	
INTERETS PARTICIPATION SCI G3L	523,07	10,18	76,11	0,32	446,96	587,26
INTERETS PARTICIPATION AOC	1 881,11	36,60			1 881,11	
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	1 277,78	24,86	361,93	1,53	915,85	253,05
Résultat courant avant impôts	12 270,67	238,73	77 297,23	326,56	(65 026,56)	-84,13

Détail des Soldes Intermédiaires (Activité mixte)

	01/01/2023	12,00	01/01/2022	12,00		
	31/12/2023	mois	31/12/2022	mois	Variations	%
Produits exceptionnels	50,00	0,97	400,00	1,69	(350,00)	-87,50
PROD CESS ELE ACT IMMO FINANCI	50,00	0,97	400,00	1,69	(350,00)	-87,50
Charges exceptionnelles	50,00	0,97	400,00	1,69	(350,00)	-87,50
VAL.ELEM.CEDES IMMO.FINANCIER	50,00	0,97	400,00	1,69	(350,00)	-87,50
Résultat exceptionnel						
Impôts sur les bénéfices	3 408,00	66,30	5 269,00	22,26	(1 861,00)	-35,32
IMPOTS S/ BENEFICES	3 408,00	66,30	5 269,00	22,26	(1 861,00)	-35,32
Résultat de l'exercice	8 862,67	172,43	72 028,23	304,30	(63 165,56)	-87,70

LIASSE FISCALE



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le		01012023	et clos le		31122023	Régime simplifié d'imposition <input type="checkbox"/>		Régime réel normal <input checked="" type="checkbox"/>	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe <input type="checkbox"/> Si PME innovante <input type="checkbox"/> Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) <input type="checkbox"/>									
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE									
Désignation de la société					Adresse du siège social				
S.A.S. VIX PARTICIPATIONS									
SIRET		50837608400010							
Adresse du principal établissement					Ancienne adresse en cas de changement				
5 ALLEE DECHANTELOUP									
77600 CONCHES-SUR-GONDOIRE									
RÉGIME FISCAL DES GROUPES									
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)									
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					SIRET				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :									
B ACTIVITÉ									
Activités exercées		Promotion immobilière de logem			Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>				
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)									
1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal <input type="text" value="0"/> Bénéfice imposable à 15% <input type="text" value="22 721"/> Déficit <input type="text"/>									
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10% <input type="text"/>									
2. Plus-values									
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%			PV exonérées (art. 238 quinquies)				
<input type="text"/>		<input type="text"/>			<input type="text"/>				
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%							
<input type="text"/>		<input type="text"/>							
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations									
Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/>		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art. 44 octies A <input type="checkbox"/>		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies <input type="checkbox"/>		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>	
Reprise d'entreprise en difficulté art. 44 septies <input type="checkbox"/>		Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>		Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies <input type="checkbox"/>		Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>		Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>		Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="text"/>			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI <input type="checkbox"/>									
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)									
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts									
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.									
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)									
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5% <input type="text"/>									
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)									
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 % <input type="text"/>									
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4									
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cochez la case ci-contre <input type="checkbox"/>									
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :									
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cochez la case ci-contre <input type="checkbox"/>									
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :									
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :									
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE									
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI		Si oui, indication du logiciel utilisé		ComptabiliteExpert			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :					Nom et adresse du conseil :				
TGS FRANCE LE HAVRE 32 RUE PIERRE BROSOLETT 76600 LE HAVRE Tél : 02.32.74.91.70									
OGA/OMGA <input type="checkbox"/>		Viseur conventionné <input type="checkbox"/>			(Cochez la case correspondante)			Tél :	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :					Identité du déclarant :				
					Date : 10052024 Lieu : LE HAVRE				
					Qualité et nom du signataire : Président				
					Signature : VIX Grégory				
N° d'agrément :									
Examen de conformité fiscale (ECF) <input type="checkbox"/>		prestataire :							

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **S.A.S. VIX PARTICIPATIONS**
 et Date de clôture de l'exercice **31122023**

K **DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIET AIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ET ABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L**CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALEES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
M VLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
M VLT imputée sur les P VLT de l'exercice			
M VLT réalisée au cours de l'exercice			
M VLT restant à reporter			

M**CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONNS (article 222 I b du CGI)**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise <u>S.A.S. VIX PARTICIPATIONS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 1 000)	DA	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	100	100
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG	360 076	288 048
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	8 863	72 028
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	370 039	361 176
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	1 900	62
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 336	1 800
	Dettes fiscales et sociales	DY	500	1 453
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	3 735	3 315
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	373 774	364 492
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 735	3 315	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

9

③

COMPTES DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N			Exercice (N-1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
Désignation de l'entreprise : S.A.S. VIX PARTICIPATIONS					Néant <input type="checkbox"/>	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD	FE	FF		
		FG	FH	FI	5 140	23 670
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	5 140	23 670
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ	451	1
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	5 591
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS		
	Variation de stock (marchandises) *			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	5 377	5 756
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	646	640
	Salaires et traitements *			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements}^* \\ \text{dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)} \\ \text{- dotations aux provisions} \end{array} \right.$	HS	GA		
				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD			
	Autres charges (12)			GE	1	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	6 024	6 396
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				GG	(433)	17 275
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)		GH	5 469	66 636
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)		GI	1 771	7 052
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	5 325	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	3 682	438
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	9 007	438
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	9 007	438
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	12 271	77 297

4

COMPTES DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2024

Désignation de l'entreprise S.A.S. VIX PARTICIPATIONS		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	50
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	50
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	50
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	50
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	3 408
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	20 116
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	11 253
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	8 863
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	13 197
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Remboursement titres participations FONCIERE INNOVSPACE	50	50	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

B

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Néant <input type="checkbox"/>		
				1		2		3		
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre [Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui [Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX	
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes			LK		LL		LM		
	TOTAL III			LN		LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
Autres participations			8U	137 846	8V		8W	201 616		
Autres titres immobilisés			1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières			1T		1U		1V			
TOTAL IV			LQ	137 846	LR		LS	201 616		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			ØG	137 846	ØH		ØJ	201 616		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste		3		4		
				1		2		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	1X	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	MF	
		Inst. gales, agencés et am des constructions		IS		MG		MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM		MN	MO
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	MU
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	NB	
Avances et acomptes			NC		ND		NE	NF		
TOTAL III			IY		NG		NH	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7	ØW	
	Autres participations			IØ		ØX	80 708	ØY	258 754	ØZ
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	2G	
	TOTAL IV			I3		NJ	80 708	NK	258 754	2H
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	80 708	ØL	258 754	ØM	

5 bis

**TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2023

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **S.A.S. VIX PARTICIPATIONS**Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO T A U X						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : S.A.S. VIX PARTICIPATIONS										Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH		
TOTAL I			RK		RM		RN		RO		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN		QO		
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL II			QU		QV		QW		QX		
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN		ØP		ØQ		ØR		
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU			RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC			SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4			R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S4		
Inst. techniques mat. et outillage	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9			T2		
		T3	T4	T5	T6	T7			T9		
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5			U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3			V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1			W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8			X1		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM					NO		
TOTAL III											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **S.A.S. VIX PARTICIPATIONS**Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TE	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinqui H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UI	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL	226 854	UM	226 854	
	Prêts (1) (2)		UP		UR		
	Autres immobilisations financières		UT		UV		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	3 000	3 000		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieurement constatée * UO)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	1 860	1 860	
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	246	246	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR				
	Charges constatées d'avance		VS				
	TOTAUX			VT	231 960	VU	231 960
	RENOVOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD			
		(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE			
CADRE B	ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
	Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
	Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
		à plus d' 1 an à l'origine	VH				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 544	1 544		
	Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 336	1 336		
	Personnel et comptes rattachés		8C				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VW	500	500	
		Obligations cautionnées		VX			
		Autres impôts, taxes et assimilés		VQ			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
	Groupe et associés (2)		VI	356	356		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX			VY	3 735	VZ	3 735	
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK			356	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

S

Désignation de l'entreprise : S.A.S. VIX PARTICIPATIONS		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31122023				
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	8 863	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)			XX		
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*			XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	29 309	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		17	3 408
	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						
- imposées au taux de 0 %								
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *								
Écart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
TOTAL I						41 580		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
		- imposées au taux de 0 %						
		- imposées au taux de 19 %						
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						
		- imputées sur les déficits antérieurs						
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)								
					2A	250		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *							
	Majoration d'amortissement *							
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)	QV	Basin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
		Basin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septidécies)	PB	
		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH		
	Dt déd. exc (art 39 decies A)	YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)	YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)	YC		
	Créance dégagee par le report en arriere de déficit		ZI					
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL			
Dédutions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)					XI	22 721		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	22 721		
					XO	0		

5

Désignation de l'entreprise S.A.S. VIX PARTICIPATIONS		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO
		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

9

TABLEAU D'AFFECTION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : S.A.S. VIX PARTICIPATIONS										Néant <input type="checkbox"/>			
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	72 028			- Autres réserves	ZD	72 028					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	ØF	72 028		Report à nouveau	ZG							
										TOTAL II	ZH	72 028	
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	3 600	XQ	3 600	3 600				
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	1 158	1 473				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	619	683				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	5 377	5 756				
IMPTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	646	615				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z		25				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	646	640				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	1 028	4 734				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	487	284				
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2023) *						ØB						
DIVERS	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%	%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP		- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0)				ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH			
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH		N° SIRET de la société mère du groupe				JJ		

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : S.A.S. VIX PARTICIPATIONS						Néant <input type="checkbox"/>	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1	Rbt Titres FONCIERE IV 30062023	50			50	
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦				⑧	⑨	19%	
I - Immobilisations *	1	50					
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **S.A.S. VIX PARTICIPATIONS**

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme ❷	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col. ❹ = ❷ + ❸ - ❶ - ❷
	A 19 % ou à 15 % ❹	A 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice ❺			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des Impôts)

15

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2024

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : S.A.S. VIX PARTICIPATIONS				Néant <input type="checkbox"/>		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2059-E 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.S. VIX PARTICIPATIONS		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01012023		et clos le : 31122023	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		5 140
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
	TOTAL 1	OX	5 140
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		451
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	TOTAL 2	OM	451
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		1 777
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
	TOTAL 3	OJ	1 778
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	3 813
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY		CZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			HR

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'am. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

 1

(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE 31|1|2|2|0|2|3

N° SIRET 5 0 8 3 7 6 0 8 4 0 0 0 1 0

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE S.A.S. VIX PARTICIPATIONS

ADRESSE (voie) 5 ALLEE DECHANTELOUP

CODE POSTAL 77600

VILLE CONCHES-SUR-GONDOIRE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	10

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique VIX Prénom(s) Grégory
 Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 10
 Naissance : Date 10041975 N° département 94 Commune CRETEIL Pays FRANCE
 Adresse : N° 5 Voie Allée de Chanteloup
 Code postal 77600 Commune CONCHES SUR GONDOIRE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0 (1)

Néant

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|2|3

N° SIRET 5 0 8 3 7 6 0 8 4 0 0 0 1 0

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE S.A.S. VIX PARTICIPATIONS

ADRESSE (voie) 5 ALLEE DE CHANTELOUP

CODE POSTAL 77600 VILLE CONCHES-SUR-GONDOIRE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

9

Forme juridique SCI Dénomination ACE OF SPADES

N° SIREN (si société établie en France) 879217669 % de détention 95,00

Adresse : N° 5 Voie ALLEE CHANTELOUP

Code postal 77600 Commune CONCHES-SUR-GONDOIRE Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination LES 4 AS

N° SIREN (si société établie en France) 828927780 % de détention 25,00

Adresse : N° 5 Voie ALLEE DE CHANTELOUP

Code postal 77600 Commune CONCHES SUR GONDOIRE Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination 2CV

N° SIREN (si société établie en France) 903988095 % de détention 25,00

Adresse : N° 39 Voie AVENUE DE FONTENELE

Code postal 95350 Commune SAINT BRICE SOUS FORET Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination 2AVC

N° SIREN (si société établie en France) 831041116 % de détention 25,00

Adresse : N° 251 Voie Boulevard Pereire

Code postal 75017 Commune PARIS-17 Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination VIGIL CONSEIL

N° SIREN (si société établie en France) 915390710 % de détention 25,00

Adresse : N° 4 Voie RUE DE LA DECOUVERTE

Code postal 77600 Commune CHANTELOUP EN BRIE Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination ACE OF CLUBS

N° SIREN (si société établie en France) 948813167 % de détention 10,00

Adresse : N° 5 Voie ALLEE DE CHANTELOUP

Code postal 77600 Commune CONCHES SUR GONDOIRE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

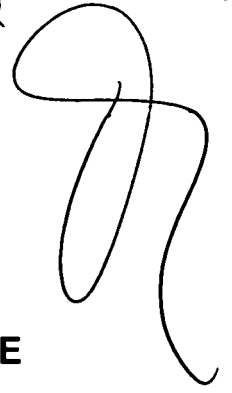
Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en
 * à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

Informations concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

*Cette copie conforme est VIX Gregory
l'original*



VIX PARTICIPATIONS
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 allée de Chanteloup
77600 Conches sur Gondoire
508 376 084 RCS de Meaux

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 28 JUIN 2024.

L'an deux mille vingt quatre,
Le vingt-huit juin,
A dix-neuf heures trente,

Monsieur Grégory VIX,
demeurant 5 allée de Chanteloup, 77600 Conches sur Gondoire,

Associé unique de la société VIX PARTICIPATIONS,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Grégory VIX, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, sur la base de son rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Il prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.



DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 8 862,67 euros de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	8 862,67 euros
Prélèvement sur le compte "autres réserves"	66 137,33 euros
Des sommes distribuables s'élevant ainsi à	75 000,00 euros
A titre de dividendes.....	75 000,00 euros
Soit 7500,00 euros par action	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 75.000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associé unique déclare être informé que :

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31/12/2020 : 210.000 euros soit 21.000 euros par titre

Exercice clos le 31/12/2021 : Néant

Exercice clos le 31/12/2022 : Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.



TROISIEME DÉCISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention de la (des) convention(s) intervenue(s) au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'associé unique Président, savoir :

Première convention :

- Le compte courant de l'associé unique présente un solde au 31 décembre 2023 de 355,80 €.
Le compte courant n'a pas été rémunéré.

Deuxième convention :

- Un loyer d'un montant de 3.600 euros, a été versé à l'associé unique, propriétaire des murs du siège social ou est domicilié la société, 5 allée de Chanteloup à Conches sur Gondoire (77600)

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Grégory VIX

